

A Grenoble, le Bureau des dépositions ne veut plus être empêché de créer

Benoît Pavan

Le collectif d'artistes projette de saisir la justice contre les procédures d'expulsion qui menacent certains de ses membres. Avec une arme : le statut de co-auteur.

Dans leurs contrats figure une clause « d'indivision » qui prévoit l'annulation de la représentation en cas d'absence contrainte de l'un des coauteurs en raison de sa situation administrative. Un paragraphe tout sauf anodin pour Mamadou, Sarah, Ben, Sâa Raphaël, Marie, Pathé, Ousmane, Mamy, Aliou et Elhadj Sory, depuis que le Bureau des dépositions, le collectif d'artistes qu'ils ont fondé il y a un an, a cru voir son élan brisé par l'expulsion de deux membres.

En mai 2019, deux mesures d'éloignement préfectorales ont mis entre parenthèses le travail artistique engagé par ces dix « auteurs-performeurs », dont la collaboration s'était scellée quatre mois plus tôt, autour d'ateliers d'écriture de lettres sur les violences des politiques migratoires. Trois mois après leur transfert respectif vers l'Espagne et l'Allemagne, Mamadou et Elhadj Sory ont à nouveau franchi la frontière, permettant ainsi au Bureau des dépositions de renouer avec ses ambitions.

« On s'est dit qu'il fallait faire quelque chose pour se protéger », se souvient Ousmane, l'un des huit demandeurs d'asile originaires de Guinée-Conakry qui ont participé à la création du collectif. « L'agent actif de nos œuvres, c'est-à-dire la nécessaire présence physique des uns et des autres lors des temps de création pour échanger et faire œuvre, a été mis en péril », abonde Marie, coautrice au sein du groupe.

Notion de coauteur

À l'exception d'Ousmane, les autres exilés du collectif, âgés de 20 à 29 ans, vivent sous le coup d'une Obligation de quitter le territoire français (OQTF) ou d'un transfert, dit « Dublin », vers le premier pays de l'Europe où leurs empreintes digitales ont été enregistrées. Chaque soir, ils dorment aux côtés d'une soixantaine d'autres demandeurs d'asile au « Patio », un local désaffecté du campus de Grenoble ouvert dans l'urgence au début de l'hiver 2017 pour les abriter.

« Nous ne sommes pas que des demandeurs d'asile, mais aussi des artistes, avec une œuvre en commun. Expulser l'un d'entre-nous, c'est remettre en cause son évolution », martèle Ousmane. Aux confins de sa démarche artistique, le Bureau des dépositions travaille avec Laurence Greig, une avocate parisienne, au dépôt d'une requête juridique devant le tribunal administratif pour se défendre des procédures d'expulsions qui portent atteinte, estime-t-il, à l'intégrité de son œuvre et à sa liberté de création. Au cœur de ce combat judiciaire, que les dix artistes espèrent initier dès septembre, figure la notion de coauteur : un statut qui relève du droit d'auteur, « un droit fondamental qui n'a pas de nationalité », rappellent-ils, mais dont l'application dans le champ de la performance artistique immatérielle a rarement été explorée.

Chaque soir, ils dorment aux côtés d'une soixantaine d'autres demandeurs d'asile au « Patio », un local désaffecté du campus de Grenoble

« La conséquence, c'est qu'on est complètement nus juridiquement car il existe peu de jurisprudence pour articuler notre argumentation », souligne Sarah, l'autre coautrice du collectif. Elle rappelle que le Bureau des dépositions n'a pas été créé pour « aller chercher la charité devant les tribunaux ». « On subit un contentieux et on veut se défendre en opposant le droit au droit », précise-t-elle. « Davantage qu'une protection, ce statut nous offre chaque jour une dignité, confie Aliou, le plus jeune des artistes de la bande. Ce n'est pas une question d'argent, mais d'être respecté. Au nom, aussi, de nos frères qui sont coincés et qui ne peuvent pas s'exprimer ».

Représentation et conversations

En avril 2019, le collectif est entré en résidence au Centre national d'art contemporain (CNAC) de Grenoble avec l'ambition de continuer à sculpter sa performance théâtrale « processuelle, immatérielle et infinie » sur les politiques migratoires. Depuis plusieurs semaines, il se prépare à la présenter pour la première fois devant les spectateurs d'un théâtre labellisé scène nationale située à Meylan, dans la banlieue grenobloise. Au printemps, les dix coauteurs prendront la direction de Bordeaux pour trois semaines de résidence, puis de Marseille et de Limoges, où ils sont programmés cet été et à l'automne.

Il y a quelques jours, dans la pénombre d'une salle du campus de Grenoble prisée des étudiants, le Bureau des dépositions a répété ses gammes en dévoilant son œuvre devant une cinquantaine de personnes. Sur scène, face à une estrade déserte symbolisant le vide de la justice, chacun des coauteurs a lu l'un des 18 textes – ou « pièces à conviction » – qui constituent la matière de cette performance baptisée « Exercice de justice spéculative ».

Les révoltes en Guinée, l'émergence des « gilets noirs » en France ou encore l'emploi des sans-papiers dans les stations de ski des Alpes : chaque nouvelle représentation, entrecoupée de conversations improvisées, est l'occasion pour le collectif d'actualiser sa réflexion sur les violences subies par les migrants et le contexte politique dans lequel elles s'insèrent. Avec l'espoir un jour, par son travail, de contribuer à les infléchir durablement.

« Exercice de justice spéculative », Théâtre de l'Hexagone, Meylan (Isère), le 21 février à 18 h 30.

Cet article est paru dans Le Monde (site web)
https://www.lemonde.fr/culture/article/2020/02/19/a-grenoble-le-bureau-des-depositions-ne-veut-plus-etre-empeche-de-creer_6030107_3246.html

© 2020 SA Le Monde. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

PubliC Certificat émis le **19 février 2020** à
UNIVERSITE-DE-GRENOBLE à des fins de visualisation
 personnelle et temporaire.

news·20200219·LMF·6030107_3246